

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Vicky Lavoie	Numéro de permis 2018034	Date d'inspection Le 28 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie le coffre aux trésors		Numéro de téléphone (506) 580-0909	
Adresse 48 rue Edgar Saint-Basile NB E7C 1P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	15 mars 2023	28 avr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Je recommande le renouvellement du permis. Le suivi a été fait par courriel.			

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2023

Date

original signé par
Vicky Lavoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2023

Date